



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 03 14
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 19 mars 2025
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Jean-Yves LEBOURDAIS (en remplacement de Kathia VIEL), Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusée : Kathia VIEL.

Autorisation de lancement d'une consultation et attribution d'un marché de travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées posé sous le Pont de la Vie sur RD38bis à Saint Hilaire de Riez - Saint Gilles Croix de Vie

Le Conseil Départemental de la Vendée (CD85) a informé le service « Assainissement » du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération de son projet d'intervention sur le pont de la RD 38B enjambant la Vie entre Saint Hilaire de Riez et Saint Gilles Croix de Vie. Les travaux projetés par le CD85 consistent en un renouvellement de pièces d'appui de ce pont, nécessitant le levage de l'ouvrage sur quelques centimètres.

Ce pont sert aujourd'hui de support à une canalisation du réseau d'assainissement d'eaux usées posée en encorbellement, qui assure le transfert des eaux usées entre le poste de relèvement des eaux usées du Parc (regroupant l'ensemble des eaux usées de Saint Gilles Croix de Vie collectées sur la rive gauche de la Vie) et le Poste de Relèvement Général (PRG) situé sur le site de l'ancienne station d'épuration.

Dans le cadre de l'intervention du Conseil Départemental, au regard de l'état de vétusté de la canalisation, il est nécessaire de procéder au renouvellement du tronçon de la canalisation situé sous le Pont de la Vie tout en assurant la continuité de service de l'assainissement pendant les travaux de levage du pont par le Conseil Départemental et le changement de la canalisation par le service « Assainissement » du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Les travaux envisagés comprennent dans les grandes lignes les étapes suivantes :

- La pose d'une canalisation « volante » et d'un pompage provisoire permettant d'assurer la continuité de service (débit de +/- 300 m³/h)
- La dépose de la canalisation existante (de diamètre 400mm et en amiante ciment)
- Le changement des regards d'eaux usées existants de part et d'autre du pont en vue du raccordement de la nouvelle canalisation
- Le changement des supports sur lesquels reposera la nouvelle canalisation, permettant une certaine mobilité de la canalisation lorsque les travées bougent
- La pose en gravitaire de la nouvelle canalisation en lieu et place de l'existante
- La dépose de la canalisation volante et la remise en service du poste de relèvement du Parc.

L'ensemble des travaux a été estimé par le maître d'œuvre ARTELIA à 600 000 € HT.

Le Bureau Communautaire est invité à adopter le projet de décision suivant, visant à autoriser le Bureau Communautaire à lancer une consultation et à attribuer le marché.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-4 et suivants,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu la délibération n° 2024 06 11 du 5 décembre 2024 portant autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2025,
Considérant que les crédits seront inscrits au Budget Assainissement 2025,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées posé sous le Pont de la Vie sur RD38bis à Saint Hilaire de Riez - Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à attribuer le marché au candidat classé en première position selon le rapport d'analyse des offres, à signer le marché correspondant avec l'attributaire désigné et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 MARS 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 MARS 2025

Givrand, le 25 mars 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.